

Libertés!

OCTOBRE 2006 - N°427 - LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL

BELGIQUE-
BELGIE
PP
1/2345
BXL X

Ne paraît pas aux
mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

DÉPÔT À BRUXELLES X

IRAN, LA SOCIÉTÉ ATOMISÉE



PAROLES
VENDUS POUR
QUELQUES **DOLLARS**



CULTURE
LE **PARADIS**
DES PERDANTES

ÉDITORIAL

RÉGRESSIONS

Via la relance du débat sur les libérations conditionnelles, les congés pénitentiaires et les peines incompressibles, la campagne pour les élections communales du 8 octobre a vu s'inviter le thème de la sécurité. Certes, l'exercice de la sécurité (prévention et répression) sur le terrain revient aux zones de police «intercommunales». Mais pour le reste, la sécurité reste une compétence fédérale du ressort des ministères de la Justice et de l'Intérieur, des ministères dirigés respectivement par la socialiste francophone (PS) Laurette Onkelinx et le libéral flamand Patrick Dewael (VLD).

La sécurité est-elle un thème tabou, voire indigne? Bien sûr que non. La consistance d'un État de droit se mesure par sa capacité à garantir les droits individuels et collectifs des citoyens, ainsi que par celle à leur offrir les conditions d'une sécurité physique et matérielle la plus large possible. L'ennui, c'est que la succession malheureuse d'évasions collectives, de congés pénitentiaires détournés en évasions et, last but not least, le viol et de l'assassinat de deux fillettes liégeoises ont dramatisé cette question en remet-

tant sur le tapis des questions aussi volatiles que les libérations conditionnelles et les peines incompressibles.

On ne va pas ici s'immiscer dans le bras de fer préélectoral qui a opposé nos ministres de la Justice et de l'Intérieur. Simplement, on s'inquiétera d'une dramatisation du débat qui pourrait avoir pour conséquence que la Belgique aggrave son cas en matière de droits humains et aboutisse à de sérieuses restrictions en matières de libertés.

Remettre en cause les libérations conditionnelles revient à nier le droit à la réinsertion des détenus. Or, quoi qu'en dise l'air du temps, les droits de ces détenus sont déjà largement bafoués par la surpopulation et la vétusté des institutions pénitentiaires, sans parler de la fragilisation des conditions de la détention préventive. Choses que viennent encore de relever l'Observatoire international des Prisons et le Comité européen pour la Prévention de la Torture et des Peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Alors, peut-on parler de sécurité dans une campagne électorale locale? Oui. Mais ceux qui brandissent le spectre de l'insécurité seraient sans doute moins suspects d'électoralisme bas du front s'ils abordaient... de front la cause première d'insécurité mais hélas peu rentable électoralement : la violence domestique dirigée contre les femmes. © **Pascal Fenaux**

Libertés! • Rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles • Tél: 02538 81 77 Fax: 02537 37 29 • libertes@aibf.be • www.libertes.be • **Éditeur responsable:** Sven Pitseys • **Rédacteur en chef:** Pascal Fenaux • **Comité de rédaction:** Bruno Brioni, Valérie Denis, Véronique Druant, Claude Gouzée, Samuel Grumiau, Anne Lowyck, Brian May, Julien Vlassenbroek, Suzanne Welles • **Ont collaboré à ce numéro:** Gilles Bechet, Géraldine Fouarge (st.), Pierre Vanrie • **Iconographie:** Brian May • **Maquette:** RIF • **Mise en page:** Ghertrude Schiffon • **Impression:** Remy Roto • **Couverture:** Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad prononce un discours commémorant le 17^e anniversaire de la mort de l'ayatollah Ruhollah Khomeiny, fondateur de la République islamique. Téhéran, 3 juin 2006. © AFP/Hassan Ammar •

CHANGEMENT D'ADRESSE - ATTESTATION FISCALE - MODIFICATION, ANNULATION OU NOUVELLE COTISATION DE MEMBRE/DONATEUR(TRICE)

Madame Michele Ligot • mligot@aibf.be

☐ **je change d'adresse** (inscrire uniquement la nouvelle adresse)

Nom: Prénom: N° de membre:

Adresse: N° bte

Code postal: Localité:

Tél (obligatoire): E-mail:

☐ **Oui, j'adhère aux objectifs d'Amnesty et souhaite devenir membre**

☐ Je répartis le montant de : ☐ ma cotisation ☐ de mon abonnement sur toute l'année en complétant ce coupon et en le renvoyant à Amnesty International, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles. Tout montant qui dépassera 14,87€ (prix de la cotisation ou de l'abonnement), sera considéré comme un «don», et par là-même jouira de la déductibilité fiscale pour autant que ce supplément soit de 30 € ou plus.

Je verse tous les mois, au départ de mon compte n° la somme de : ☐ 2,5 € ☐ 5 € ☐ € (toute autre somme de mon choix) au profit du compte 001-2000070-06 de Amnesty International à partir du et jusqu'à nouvel ordre. Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

ou je verse en une fois le mandat de au compte 001-2000070-06

Nom: Prénom: Date de naissance:

Adresse: N° bte

Code postal: Localité:

Tél (obligatoire): E-mail:

Profession:

Date: Signature:

Ne rien inscrire dans cette case s.v.p. (réservé à l'organisme bancaire)

SOMMAIRE

ACTUEL

- Ouganda: La paix pour 2007?
- Paroles: «Vendus pour quelques centaines de dollars»
- Insolites-Brèves



3

DOSSIER

IRAN: LA SOCIÉTÉ ATOMISÉE

- Équilibres instables
- 8 ans d'espoirs, 15 mois de reculs
- Pressions inédites sur la minorité arabe
- L'Iran fera-t-il la bombe?
- L'extinction de la presse indépendante
- La peste ou le choléra?



5

MOUVEMENT

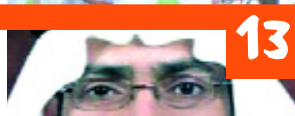
- Sans communes mesures
- Day For Darfour



11

ACTION

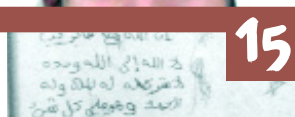
- Lettres du mois
- Bonnes nouvelles



13

CULTURE/AGENDA

- Le long d'un Golfe pas très clair
- La peau des fantômes
- Refoulement turc



15

INDONÉSIE REPRISE DES EXÉCUTIONS

Le 21 septembre, Fabianus Tibo, Dominggus da Silva et Marinus Riwa étaient exécutés suite à un jugement rendu par le tribunal de district de Palu, dans la province de Sulawesi-Centre, en avril 2001. Ces trois Indonésiens de confession chrétienne, dans un pays peuplé de 87 % de musulmans, avaient alors été reconnus coupables d'assassinat et d'incitation à l'émeute suite à une vague de violences inter-ethniques et confessionnelles ayant éclaté en mai 2000 à Poso. Les trois condamnés à mort n'ont pas bénéficié d'un procès équitable, les témoignages à décharge n'ont pas été pris en compte et le procès s'est déroulé tandis que des manifestants armés encerclaient le tribunal pour réclamer la peine de mort. Cette triple exécution est d'autant plus obscène que l'Indonésie, qui est membre du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, a récemment ratifié le Pacte international relatif aux Droits civiques et politiques (PIDCP). On estime que 90 personnes attendent encore d'être passées par les armes en Indonésie. ☐

COLOMBIE HAUT-COMMISSAIRE

Le 12 septembre, le gouvernement colombien d'Alvaro Uribe et le Haut-Commissaire aux Droits humains des Nations unies ont officiellement annoncé le renouvellement pour une année du mandat du Haut-Commissariat en Colombie. On aurait tort de se réjouir, car le précédent renouvellement de ce mandat portait sur une période de quatre ans. Cet ultime renouvellement est à ce point limité dans le temps qu'il n'offre aucune garantie de stabilité et d'indépendance au Haut-Commissaire. Cela est d'autant plus regrettable que la situation des droits humains en Colombie ne s'est améliorée qu'en façade. Si on relève moins d'homicides pour raisons communes ou politiques, les exécutions extrajudiciaires se multiplient et l'insécurité latente renforce les déplacements de populations. ☐

THAÏLANDE COUP D'ÉTAT

Le 19 septembre, l'armée thaïlandaise renversait le gouvernement de Thaksin Shinawatri, tandis que son vice-Premier ministre, Chidchai Vanasatidya, était arrêté et que son secrétaire général, Prommin Lertsurdej, était « invité à rester » au QG de l'armée... Si l'armée proclame son intention d'organiser des élections générales d'ici un an et de rendre le pouvoir aux civils, plusieurs décisions suscitent l'inquiétude, comme l'interdiction des rassemblements politiques de plus de cinq personnes, la mise sous contrôle des médias et des sites Internet, la proclamation de l'état d'urgence et l'abrogation de la Constitution démocratique élaborée en 1997. ☐

INDE TERREUR ET TERREUR

Il y a deux ans, le nouveau gouvernement du Premier ministre (Congrès) Manmohan Singh abrogeait la très controversée Loi sur la Prévention du Terrorisme. Mais, malgré l'annulation de cette loi aux effets liberticides, le nombre de personnes encore détenues sous l'empire de cet arsenal législatif serait d'entre 250 et 400. ☐



Une des rares photos de Joseph Kony (g) et Vincent Otti (d) tirée d'un film DVD dans lequel ils annoncent leur volonté de mettre fin à 20 années de guerre civile. Kampala, mai 2006. © AFP/The Monitor Media Group

UGANDA

LA PAIX POUR 2007 ?

En février dernier, *Libertés !* publiait un dossier très sombre sur l'Ouganda et sur la guerre civile qui ravageait un pays déchiré entre l'armée régulière du président Museveni et la rébellion nordiste de la *Lord's Resistance Army* (LRA). Or, fin août, un accord est intervenu contre toute attente.

Après une énième tentative de négociation entre la LRA et le gouvernement ougandais, cette fois sous la médiation du gouvernement du Sud-Soudan (GoSS), l'horizon semble s'être éclairci. Et les plus optimistes voient déjà une paix réelle se profiler. En effet, chose encore récemment inconcevable, un « accord de cessation des hostilités » a pu être conclu entre les deux parties le 26 août dernier, après deux décennies de combats. Même s'il ne s'agit-là que d'une étape intermédiaire dans un processus complexe, cet accord est historique. Il prévoit entre autres que les combattants de la LRA (dont on ignore le nombre exact), disséminés à travers les maquis du Sud-Soudan, du nord de l'Ouganda et de la zone frontalière avec la République démocratique du Congo, doivent se rassembler dans des zones neutres établies au Sud-Soudan (sur les sites d'Owiny-ki-Bul et Ri-Kwangba) où leur sécurité sera assurée par l'ALPS (Armée de Libération du Peuple soudanais), l'ancienne rébellion sud-soudanaise, aujourd'hui bras armé de la province autonome du Sud-Soudan.

On savait déjà que Vincent Otti, le numéro deux de la LRA, s'était rendu au point de rassemblement de Ri-Kwangba avec environ 400 combattants. Et, au moment où nous écrivons ces lignes, plusieurs agences de presse annoncent que le tristement célèbre Joseph Kony, prophète autoproclamé et chef de la rébellion depuis 1988, a rejoint son bras droit. Il s'agit peut-

être là d'un pas décisif vers de réels accords de paix. Même si le chemin sera encore très long.

MUTATIONS ET INTÉRÊTS NOUVEAUX

Pour comprendre comment un tel bouleversement a pu être possible, le détour par le contexte régional est indispensable. Depuis les accords de Lusaka de 2003 et la lente pacification de l'Ituri, le Congo entame une difficile et très fragile transition démocratique. En 2005, la rébellion de l'APLS, a signé quant à elle des accords de paix avec le gouvernement de Khartoum contre lequel elle se battait depuis plus de vingt ans. Au Burundi, les accords d'Arusha (2003) et les tout frais accords de Dar es-Salaam sont censés permettre de relancer la délicate démocratisation quelque peu mise à mal dernièrement.

La paix au Sud-Soudan a (officiellement) privé la LRA de son principal soutien, à savoir le gouvernement de Khartoum, et d'une grande partie des bases arrière dont il disposait dans la région. Par ailleurs, la fin du conflit en RDC a, entre autres, permis à au président ougandais Museveni de se concentrer sur la lutte contre la LRA. Acculée, cette dernière est largement discréditée au niveau local et international, en raison des atrocités (enlèvements d'enfants utilisés comme chair à canon ou esclaves sexuels, mutilations, viols, etc.) systématiquement commises à l'encontre des populations du Nord dont elle prétendait pourtant

défendre les intérêts. Incapable de proposer des alternatives ou même des revendications politiques claires, usée par vingt ans de guerre, la LRA devait une porte de sortie honorable.

Du côté du Président Museveni, une réelle volonté de faire la paix n'avait jusqu'ici jamais semblé évidente. Adoptant une politique très dure vis-à-vis des populations du Nord, il nourrissait ainsi les rancœurs des nordistes, tout en y aggravant la pauvreté et la détresse car ceux-ci se voyaient coincés entre une armée dont les abus ont été largement documentés et une rébellion dont la cruauté a atteint des sommets de barbarie.⁽¹⁾

PROBLÈMES STRUCTURELS

Un moment érigé en modèle de bonne gouvernance, notamment par les États-Unis qui recherchaient un nouvel homme fort dans la région après la chute de Mobutu, le comportement prédateur de Museveni dans le conflit en RDC, ses entorses de plus en plus fréquentes aux principes démocratiques, la corruption de son régime et sa réélection controversée pour un troisième mandat consécutif à la tête du pays ont gravement écorné son image de marque sur la scène mondiale. De plus, les nouvelles perspectives économiques qu'ouvre la pacification du Sud-Soudan nécessitent que la stabilité et la sécurité de cette région soient garanties. Autant de raisons qui poussent les autorités ougandaises à tenter, cette fois réellement, de sortir de la crise.

Toutefois, même dans le cas encore très hypothétique d'un accord de paix, les problèmes structurels demeureront. Si le Nord continue à être marginalisé économiquement et politiquement, si le régime de Museveni ne se réforme pas, d'autres viendront combler le vide laissé par la LRA. En outre, se posera la question de la justice et de l'impunité. Joseph Kony et quatre de ses lieutenants sont en effet sous le coup d'un mandat d'arrêt international de la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Or, une des conditions posées par les négociateurs de la LRA pour négocier la paix est une amnistie complète. Condition que Museveni s'est déjà dit prêt à accepter. Une grande partie de la population du Nord semble même disposée à sacrifier la justice sur l'autel de la paix, du moins à court terme. Ce qui peut se comprendre au vu du changement qu'engendrerait la fin des hostilités dans la vie de populations entassées dans des camps de réfugiés où la mortalité est devenue plus importante que dans les zones de combat⁽²⁾. Et que dire alors de ces enfants qui marchent des kilomètres chaque nuit pour dormir en ville et éviter ainsi d'être kidnappés pour être enrôlés de force par la LRA, comme 25 000 de leurs compagnons avant eux? Mais on sait aussi que sans justice, la paix durable est une illusion. Bref, la quadrature du cercle. © Julien Vlassenbroek

(1) Cf. Le dossier de «Libertés», Les saigneurs de guerre, février 2006.

(2) International Crisis Group, «Peace in Northern Uganda?», Africa Briefing n° 41, 13 septembre 2006.

L'INSOLEITE

FRAPPÉ

En 1942, des résistants tchèques assassinaient le dirigeant SS Reinhard Heydrich, Reichsprotektor de Bohême-Moravie, entité tchèque créée de toutes pièces par l'occupant allemand. En représailles, les Nazis massacraient 340 habitants du village de Lidice. Début 2006, inquiet de voir se désertier le mémorial érigé en 1962, Milous Cervenci, son directeur, a demandé les services d'une société de consultants en communication. Ils ont alors rendu public un jeu en ligne délicatement intitulé *Total Burn-Out of Lidice* (www.totalburnout.cz/eng) et qui consiste à gagner un maximum de points en massacrant un maximum de civils tchèques. Ce n'est qu'en naviguant longuement sur le site que l'on découvrirait la réalité historique du massacre. Après des plaintes en cascade émises par les proches des victimes de 1942 et des autorités municipales actuelles, ce site, qui se voulait «éducatif», s'est finalement sabordé le 14 septembre dernier. © (Source : Time, 25 septembre 2006)

PAROLES

«ILS NOUS ONT VENDUS POUR QUELQUES CENTAINES DE DOLLARS»

A lors que le président de la République islamique du Pakistan, Pervez Musharraf, effectuait un tour des capitales occidentales, le Secrétariat international d'Amnesty publiait le 29 septembre un rapport intitulé PAKISTAN – *Human rights ignored in the «war on terror»*. Dans ce rapport épais de 108 pages, et comme l'annonce clairement son titre, il apparaît que, de concert avec les États-Unis, les autorités et les services de sécurité pakistanais multiplient les violations des conventions internationales et de la Constitution pakistanaise en matière d'interdiction de la torture et de droit à un procès équitable. Ce sont plusieurs centaines, si pas des milliers de Pakistanais et d'expatriés d'origine arabe qui ont fait les frais d'une politique fondée sur la systématisation des détentions secrètes et des disparitions forcées, parfois préalables à la vente (au sens le plus crûment littéral) des suspects aux autorités américaines qui les exfiltrèrent alors vers la base militaire de Guantánamo. Le recours systématique à l'offre de rançons dignes de westerns de série Z a eu pour conséquence que de plus en plus d'innocents sont «vendus» sur simple foi du témoignage de chasseurs de prime. Enfin, comme le rapporte elle-même la Commission des Droits de l'Homme du Pakistan, plusieurs dizaines d'enfants ont également fait les frais d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements. Jumah el-Dossari est un citoyen de Bahreïn, une principauté arabe du Golfe. Arrêté au Pakistan fin 2001 et détenu à Guantánamo depuis janvier 2002, son avocat a recueilli le témoignage suivant en octobre 2005, avant une tentative de suicide quelques semaines plus tard.

«La tragédie a commencé lorsque j'ai croisé la route d'une unité de l'armée pakistanaise chargée de capturer quiconque fuyait l'Afghanistan. Je leur ai dit que je voulais rejoindre l'ambassade du Bahreïn. Ils m'ont d'abord fait croire qu'ils allaient m'héberger une nuit, le temps de vérifier mes papiers, mais j'ai en fait été transbahuté de prison en prison avant d'atterrir dans la prison militaire de Kohat, sur la frontière. J'ai été frappé et tabassé à plusieurs reprises durant les interrogatoires. Le pire que mes compagnons et moi ayons eu à subir, c'est durant les transferts de prison à prison. Ils nous avaient liés si fort que plusieurs d'entre nous ont eu les doigts gangrenés et que nos mains et nos pieds se sont mis à enfler et à devenir bleus. Nous étions transportés ainsi dans des bennes de camions.



Un policier pakistanais devant la base aérienne de Chacklala où de nombreux nationaux sont transférés après avoir été exfiltrés du camp X-Ray de Guantánamo. Rawalpindi, juillet 2003. © AFP/Jewel Samad

«Plusieurs d'entre nous ont entamé une grève de la faim, dont moi. Je voulais rejoindre mon ambassade, mais ça m'était toujours refusé. Nous avons fini par tomber malades d'inanition et à cause de la saleté des lieux. Ils nous ont alors mis d'autres entraves aux pieds, pas des chaînes mais des barres de fer fixées aux chevilles par des anneaux. Les anneaux étaient fermés par des clous, par des cadenas. Ces anneaux et les entraves étaient si raides et si lourds que nous ne pouvions ni dormir, ni marcher, ni nous soulager, ni nous laver ni enlever nos vêtements. Ce fut comme ça jusqu'au moment où les soldats pakistanais nous ont vendus pour quelques centaines de dollars aux soldats américains et jusqu'à notre transfert à Guantánamo.» © P.F.

À lire : PAKISTAN – *Human rights ignored in the «war on terror»* (ASA 33/036/2006)

IRAN

LA SOCIÉTÉ ATOMISÉE

Depuis l'élection inattendue de Mahmoud Ahmadinejad à la présidence de la République islamique d'Iran en juin 2005, ce pays de près de 70 millions d'âmes occupe à nouveau le devant de la scène. Inattendue, son élection l'était. Les courants conservateurs du clergé chiite et les piliers économiques et financiers du régime avaient plutôt jeté leur dévolu sur des candidats orthodoxes mieux «cadrés» qu'un tribun trop populiste et trop enclin à se reposer sur les *basidj*, les «mobilisés», l'aile la plus radicale des Gardiens de la Révolution.

Le nouveau président de la République a réalisé un coup de maître en soudant l'opinion et l'oligarchie derrière la revendication atomique.

Une ambition qui était déjà, faut-il le rappeler, celle du régime du Shah, lequel avait pu compter sur le soutien de la France gaulliste, avant que la France giscardienne ne lui préfère le régime «laïc» du Baas de Saddam Hussein.

Par contre, s'il est un pan qui suscite peu la curiosité des opinions étrangères, sauf en matière de droits des femmes, c'est celui des droits humains.

Ces derniers avaient vu leur situation s'améliorer quelque peu sous la présidence réformatrice du religieux Mohammad Khatami (1997-2005), avant que les systèmes de sécurité ne reprennent peu à peu la main. Depuis l'accession au pouvoir d'Ahmadinejad, la boucle semble bouclée et l'Iran renoue désormais avec une répression des individus et des minorités telle que la diversion nationaliste qu'offre le nucléaire n'est sans doute pas du luxe pour un régime en crise.

Gros plan.



Fresque représentant l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, l'un des piliers de la révolution islamique de 1979. De 1997 à 2003, cet ancien dauphin de l'ayatollah Khomeiny a été placé en résidence surveillée pour avoir critiqué le Guide suprême Ali Khameneï et prôné la séparation de la religion et de l'État. Rasht, avril 2003.

© Tendance Floue/Bertrand Meunier

ÉQUILIBRES INSTABLES

Quinze mois après l'élection de l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad à la présidence de la République, l'Iran donne l'impression d'avoir «régressé». En effet, comment ce pays a-t-il pu passer d'un Mohammad Khatami, philosophe, clerc modéré, et initiateur d'un «dialogue des civilisations» à un personnage ombrageux dont le monde extérieur ne connaît que les incantations antisémites et provocatrices ?

Quelle position occupe réellement le président de la République dans l'édifice politique iranien ? En fait, ce dernier n'est qu'une sorte de Premier ministre (fonction abolie à la fin des années 80) dont les prérogatives en tant que chef de l'exécutif sont limitées par celles du Guide suprême. Ainsi, selon la constitution iranienne, c'est Ali Khameneï, successeur de l'ayatollah Khomeiny, qui constitue la véritable source du pouvoir. Khameneï contrôle directement la police, les forces armées et les influentes milices islamiques, de même qu'il exerce un contrôle direct sur les médias officiels, les très puissantes fondations pieuses chiites et le réseau des mosquées.

Le Guide suprême est nommé à vie. Son pouvoir repose sur une interprétation religieuse (*Velayat é Faqih*) octroyant le pouvoir politique «à l'autorité religieuse la plus compé-

tente». Seule l'Assemblée des Experts (où siègent 86 religieux élus au suffrage universel) peut confirmer le Guide à son poste ou, cas exceptionnel, désigner son remplaçant. Le pouvoir législatif est certes basé sur le suffrage universel dans le cadre d'une tradition électorale où l'on ne connaît pas de scores «à l'irakienne» version Saddam Hussein. Pour autant, tout candidat au scrutin législatif (et présidentiel) est soumis au filtre du Conseil des Gardiens composé de 12 membres dont six sont nommés directement par le Guide tandis que les six autres sont nommés par le Pouvoir judiciaire sur lequel le Guide exerce également un contrôle direct !

Lors des dernières élections législatives de février 2004, le courant réformateur, déjà fort discrédité dans une majorité de l'opinion publique, avait été laminé par le Conseil des Gardiens qui avait rejeté un nombre impor-



Une détenue iranienne, dans la section des femmes du tristement célèbre pénitencier d'Evin, au nord de Téhéran. Juin 2006.

© AFP/Atta Kenare

8 ANS D'ESPOIRS, 15 MOIS DE RECULS

Sous son prédécesseur réformateur Khatami, on y avait cru, ou du moins on avait osé espérer, mais rien de très positif ne s'est profilé à l'horizon. Et, depuis l'élection à la présidence de la République de Mahmoud Ahmadinejad en juin 2005, la situation des droits humains s'est sérieusement détériorée. On parle même d'une intensification de la répression. Les derniers rapports d'Amnesty en témoignent.

Avec la révolution islamique de 1979, la population iranienne avait placé ses espoirs dans des gouvernements qui, pourtant, ne perçurent guère leur situation sociale et humaine en termes de droits humains. En 1997, suite à l'élection du président «réformateur» Mohammad Khatami, les Iraniens revirent enfin la lumière au bout du tunnel : quelques progrès en ce qui concerne les droits humains furent enregistrés. Cependant, ils restèrent très minimes en raison de la présence au pouvoir du Guide suprême Ali Khameneï.

Lors de la campagne électorale de 2005, Mahmoud Ahmadinejad avait fixé comme thème majeur de sa campagne l'amélioration des droits sociaux et économiques. Amnesty International avait vu dans cette avalanche de promesses une occasion inespérée pour l'exhorter à se soucier davantage des droits humains. Mais les mois ont passé et... répression, limitation du droit à l'expression et d'association, arrestations arbitraires, torture et pour aggrémenter le tout, retour massif à la peine de mort, sont à nouveau à la carte.

En dépit de garanties constitutionnelles en matière d'égalité, les minorités font l'objet de discriminations et de restrictions dans leurs libertés sociales, culturelles, linguistiques et religieuses mais aussi dans la distribution des ressources par l'État, dans l'accès à des logements de qualité, ainsi que dans l'accès à l'eau et à des conditions sanitaires minimales. C'est surtout le cas dans les régions arabes du sud-ouest et kurdes du nord-ouest. Dans le sud-ouest, les Arabes, représentant entre 3 % et 8 % de la population, sont privés d'enseignement public dans leur propre langue et doivent faire face à un haut taux d'analphabétisme. Vient s'ajouter l'usage d'une force excessive par les forces de sécurité iraniennes lors de manifestations pacifiques organisées par les Arabes dans la ville d'Ahvaz, capitale de la province du Khouzestan. Des centaines d'entre eux ont été arrêtés, emprisonnés et, au terme de procès inéquitables, certains ont été condamnés à mort. Dans le nord-ouest, les Kurdes, représentant entre 7 % et 10 % de la population, sont victimes des mêmes défaillances.

Enfin, les Turcs azéris, faisant partie de la plus grande minorité (25 à 30 % de la population) sont certes bien intégrés dans l'économie et dans le système politique, mais ils revendiquent néanmoins le droit d'enseigner dans leur propre langue.

Quant aux Bahaïs et aux Chrétiens, membres de minorités religieuses, ce sont ceux qui sont les plus touchés par les discriminations, harcèlements, arrestations et emprisonnements. Certains sont parfois même condamnés à mort.

Dans le rapport publié en février 2006, Amnesty ne s'arrête pas aux groupes minoritaires. En effet, nombreux sont les défenseurs des droits humains qui sont arrêtés et emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions ou osé critiquer le gouvernement. Pire encore, certains sont arrêtés pour des délits qu'ils n'ont pas commis. Il s'agit là d'une tactique du système qui consiste à décourager tout futur défenseur des droits humains. Notons aussi ceux qui sont constamment victimes de menaces et d'intimidations dans leur travail : journalistes, avocats, syndicalistes,... qui ont tous pour seul but l'amélioration des droits humains en Iran.

Peine de mort

L'Iran figure parmi l'un des principaux pays au monde à encore appliquer cette peine. La plupart du temps, elle est infligée pour des motifs aussi abscons que celui de «corruption sur terre»⁽¹⁾, d'offenses politiques, d'adultères, d'abus d'alcool ou de crimes (viols, meurtres, trafics de drogue).

Mais Amnesty s'inquiète d'autant plus quand il s'agit de l'exécution de mineurs. «En exécutant un mineur délinquant, l'Iran viole le droit international et ses obligations définies par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant.» AI a relevé huit cas depuis 2005 et craint malheureusement que le chiffre soit bien plus élevé. Outre les exécutions de mineurs, la peine de mort a aussi des motivations politiques. En effet, certains détenus, dont ceux appartenant à la guérilla des Moudjahiddines du Peuple, sont accusés d'avoir livré des informations sur le programme nucléaire iranien et risquent d'être exécutés si l'Iran devait faire l'objet de sanctions de la part du Conseil de Sécurité des Nations Unies. © **Géraldine Fouarge (st.)**

À lire : IRAN - Human rights under President Ahmadinejad (MDE 13/010/2006).

(1) Aucun spécialiste iranien n'est parvenu à comprendre le sens exact de l'inculpation pour «fesad dar zamin».

PRESSIONS INÉDITES SUR LA MINORITÉ ARABE

En ne constituant que 5 % de la population, les 3,5 millions d'Arabes iraniens sont moins «visibles» que les Turcs et les Kurdes d'Iran. Avec les Perses, ils n'en constituent pas moins l'autre groupe ethnique majoritaire sur tout le littoral du Golfe arabo-persique. Les guerres du Golfe de 1980-1989 et 2003 ont brouillé les rapports entre périphérie arabe et pouvoir central.

Les Arabes iraniens sont essentiellement implantés dans les provinces frontalières, stratégiques et pétrolifères du Khouzestan (face à l'Irak et au Koweït), du Bushehr (face à l'Arabie saoudite) et du Hormozgan (face aux Émirats arabes unis et à Oman). La majorité d'entre eux vivent dans la moitié sud de la province du Khouzestan, une région que les Arabes appellent Ahwaz (du nom arabe de sa capitale Ahvaz). L'implantation arabe dans cette région sensible remonte aux débuts de l'ère musulmane et s'est particulièrement intensifiée à partir du ^{xvii} siècle, avec l'afflux de tribus bédouines originaires de la région irakienne de Bassorah et de la principauté du Koweït. Longtemps, le Khouzestan a bénéficié d'une large autonomie et son caractère majoritairement arabophone lui a valu d'être nommé par les autorités persanes *Arabistan* («pays des Arabes»). En 1936, la nouvelle monarchie persane des Pahlavis a imposé de rebaptiser la région Khouzestan.

En 1979, le renversement de la dynastie impériale des Pahlavis par une large coalition d'opposants nationalistes, communistes et religieux s'est soldé par la victoire des révolutionnaires religieux et l'instauration de la République islamique. Sans être jamais intégrés au système politique turco-persan, les Arabes du Golfe persique ne furent pour autant jamais inquiétés. L'invasion de l'Irak par l'Irak baasiste de Saddam Hussein en septembre 1980 a dramatiquement changé la donne. Si la dictature nationaliste irakienne espérait profiter de l'instabilité de l'Iran pour s'acquiescer les faveurs de la majorité arabe (et chiite) du Khouzestan et revendiquer l'annexion du littoral iranien, la majorité des Arabes iraniens resta loyale. Mais l'invasion irakienne suffit néanmoins à susciter l'appréhension de l'Iran quant à l'existence d'une «cinquième colonne», appréhension accentuée par la prise en otage, en 1980, du personnel diplomatique de l'ambassade d'Iran à Téhéran par des sécessionnistes.

L'invasion de l'Irak par l'Irak n'a pas seulement semé le trouble dans les relations entre la périphérie arabe et le pouvoir central. Elle a aussi et surtout dévasté toute la province du Khouzestan, théâtre de bombardements intensifs irakiens à l'arme conventionnelle et chimique, ainsi que de combats d'infanterie qui ont laissé sur le carreau des centaines de milliers de cadavres. Ce conflit de huit ans a détruit la plupart des infrastructures civiles et pétrolières de Khorramshahr et Abadan et plongé la région dans une longue récession dont elle commence à peine à sortir.

En 2003, le renversement du régime baasiste de Saddam Hussein par la coalition américano-britannique et l'accession au pouvoir de la majorité arabe chiite d'Irak n'a pas seulement permis au régime iranien de se réintroduire dans le jeu politique irakien. Il a également fait émerger des revendications nationalistes et culturelles de la part des Arabes chiites d'Iran, d'autant que les indices se multiplient quant à l'existence d'une politique officieuse de «désarabisation» du Khouzestan. Cette désarabisation devait se faire par l'encouragement des Arabes à «se disperser» dans la ville d'Ahvaz et ailleurs en Iran, ainsi que par l'afflux d'immigrants intérieurs d'origine persane et turque. Le

«L'invasion irakienne de 1980 a été un tournant dramatique»

Deux séparatistes arabes du Khouzestan, Mehdi Navasseri et Ali Affraoui, sont pendus en public sur les lieux d'un attentat à la bombe qui leur a été attribué. Ahvaz, mars 2006.

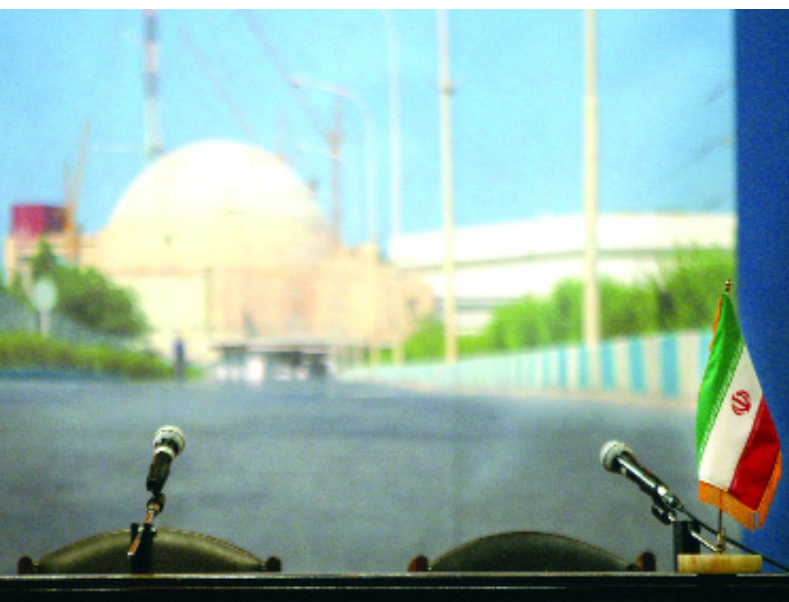
© AFP/STR

motif officieux serait le développement de projets pétroliers et agricoles, projets nécessitant de vastes expropriations (on parle de 170 000 hectares déjà transférés).

En avril 2005, en pleine campagne pour l'élection présidentielle, émeutes et attentats se sont alors multipliés. La réaction des autorités iraniennes a été féroce et brutale. Selon les informations recueillies par Amnesty, plus de 500 civils (hommes, femmes et enfants) auraient ainsi été incarcérés, tandis que certains d'entre eux auraient purement et simplement été pris en otages pour obliger certains «meneurs» arabes à se rendre aux forces de police. Dans un contexte où les relations entre le régime iranien et la coalition américano-britannique présente à ses frontières se sont en outre tendues à l'extrême sur le dossier du nucléaire, la situation politique et humanitaire du Khouzestan devrait s'en ressentir. © Pascal Fenaux

À lire : IRAN – The Case of the Ahwazi Arabs: Land Confiscation and Population Transfer (MDE 13/060/2006) et IRAN – Defending Minority Rights: The Ahwazi Arabs (MDE 13/056/2006)





L'IRAN FERA-T-IL LA BOMBE ?

En février 2006, après des mois de tensions entre la nouvelle présidence iranienne de Mahmoud Ahmadinejad et l'ONU, l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) décidait de soumettre le dossier du programme nucléaire de Téhéran au Conseil de Sécurité des Nations unies.

L'AIEA soulignait son «manque de confiance» quant aux déclarations de l'Iran selon lesquelles le programme d'enrichissement d'uranium (dissimulé de 1985 à 2003) n'était développé qu'à des fins civiles, pas militaires. À l'initiative des Européens, plusieurs dates butoir décrétées par l'ONU ont été dépassées : le 28 avril, le 31 juillet, le 22 août et enfin le 31 août. Entre-temps, Téhéran a déclaré que l'Iran reprendrait l'enrichissement de l'uranium et mettrait un terme aux inspections surprises de l'AIEA.

Le Conseil de sécurité pourrait déclarer que l'Iran menace la paix et la sécurité internationales et lui imposer des sanctions interdisant, par exemple, toute aide à son industrie pétrolière. Mais l'unanimité nécessaire n'existe pour l'instant pas au sein du Conseil de Sécurité pour décider de sanctions immédiates, plusieurs membres du Conseil s'y opposant, comme la Chine et la Russie, toutes deux détentrices d'un droit de veto.

L'Iran affirme désormais respecter le traité et avoir le droit, sous réserve d'inspection, d'enrichir de l'uranium à des fins pacifiques, comme le traité le permet.

L'Iran a légalement le droit de développer un cycle de combustible pour l'énergie nucléaire, mais sous contrôle de l'AIEA. Cependant, comme ce pays a dissimulé son programme d'enrichissement pendant 18 ans, les membres occidentaux du Conseil de Sécurité arguent la rupture du lien de confiance de la part d'un régime avec lequel ils sont en conflit politique depuis 1979. Ce qui «explique» évidemment la différence de traitement dans le cas du nucléaire israélien.

L'Iran déclare vouloir enrichir lui-même son processus d'enrichissement d'uranium et ne plus dépendre de fournisseurs liés aux États-Unis. Le président Ahmadinejad répète à l'envi que si l'Iran a un «droit inaliénable» à produire de l'énergie nucléaire, il reste opposé aux armes nucléaires. D'une part, une *fatwa* (décret religieux) aurait ainsi été lancée contre les armes nucléaires par le Guide suprême du pays, l'ayatollah Khamenei. D'autre part, dans une interview accordée à un magazine américain dans le contexte de la Conférence des Non Alignés à La Havane, Ahmadinejad a déclaré que les Iraniens étaient «opposés aux armes nucléaires. Ces armes ont été développées dans le seul but de tuer des êtres humains. Elles ne sont pas au service de l'humanité. [...] Les problèmes ne peuvent pas être résolus avec des bombes. Ce dont on a besoin, c'est de logique.»⁽¹⁾

Y aura-t-il une attaque internationale ou américaine contre le territoire iranien ? Si une telle option n'est pas impossible, il n'en reste pas moins que les États-Unis sont mobilisés par l'Irak et que l'armée israélienne, certes tentée de déclencher une action aérienne éclair, est seulement en train de régler ses comptes avec son propre gouvernement suite à «l'échec» des frappes contre le Hezbollah cet été. © P.F.

(1) Time, 25 septembre 2006.

©

Dans l'attente d'une conférence de presse commune aux ministres des Affaires étrangères, les fanions russe et iranien se dressent sur fond d'un poster représentant le complexe atomique de Bushehr. Téhéran, février 2005. © AFP/Behrouz Mehri

L'EXTINCTION DE LA PRESSE INDÉPENDANTE

Être journaliste en Iran, c'est chaque jour lutter sans relâche pour exprimer quelques mots, pensées ou opinions sur un simple bout de papier.

L'Iran figure parmi les dix pays les plus répressifs envers la liberté de la presse. Depuis l'élection à la présidence de la République de Mahmoud Ahmadijéjad, la situation ne s'améliore pas, et se dégrade carrément. Énormément de journalistes se voient intimidés et harcelés dans leur travail, voire même agressés, arrêtés, emprisonnés et torturés. Si d'autres parviennent encore à publier c'est en pratiquant l'autocensure. Même Internet est de plus en plus visé par les autorités. Généralement, les accusations portées envers ces journalistes se composent essentiellement «d'insultes envers le régime», de «publications de fausses informations», d'atteinte à la «sécurité nationale», de «propagande contre le régime», etc...

Mais cette situation n'est pas très étonnante. La loi-même impose des restrictions à la liberté d'expression et d'association tandis que la justice montre clairement des défaillances en la matière. Dans ce contexte, plusieurs procès se sont révélés inéquitables. Pourtant l'Iran est partie du Pacte international relatif aux Droits civils et politiques, qui garantit le droit à la liberté de croyance, d'expression et d'association mais cela n'a pas empêché Amnesty de recenser plusieurs cas de détention pour 2005...

Le cas de deux journalistes et défenseurs des droits humains kurdes est révélateur de la gravité de la situation et fait l'objet d'un appel d'Amnesty (MDE 13/080/2006). Le 17 juillet 2006 Sa'id Sa'edi a été accusé d'avoir agi contre la sécurité nationale en créant, suite à la fermeture de son journal *Asou*, l'ONG *Xorkhelat* (Institut de Recherche culturelle du Kurdistan oriental) et en participant à une manifestation contre l'assassinat d'un Kurde. Pourtant cette manifestation se révélait être purement pacifique. Dès les premiers jours de sa détention, il a été battu et a dû attendre deux semaines avant de voir un avocat et sa famille.

Ajlal Qavami, journaliste du journal *Iran* qu'il avait dû quitter suite aux pressions des services de renseignements iraniens, a rejoint le journal *Payam-e Mardom-e Kurdistan*. Il a été arrêté pour avoir écrit des articles «insultant le régime», mais fut relâché après avoir versé une caution de deux millions de toumans (+/- 2,170 US\$). *Payam-e Mardom-e Kurdistan* du fermer ses portes. Plus tard, il a de nouveau été arrêté pour avoir servi



Akbar Ganji, sans doute le plus célèbre prisonnier de conscience iranien, lors d'une visite au Secrétariat international d'Amnesty. Londres, juin 2006. © Amnesty International

les intérêts des USA. Ses conditions en prison ont été déplorables : à la torture physique s'est ajoutée la torture mentale avec les menaces proférées par ses gardiens d'être tué par ses compagnons de cellule voire violés par des prisonniers porteurs du Sida...

Ces cas ne sont pas isolés et ne se limitent évidemment pas aux journalistes issus des régions périphériques. C'est le cas d'Akbar Ganji, célèbre intellectuel iranien, qui a eu la chance d'être libéré en mars 2006 après des années de cauchemar. Mais pour combien de temps? © G.F. (st.)

OPPOSITION ARMÉE

LA PESTE OU LE CHOLÉRA ?

Depuis de nombreuses années, la polémique surgit dès qu'il s'agit de qualifier ou de déterminer quel statut accorder à la principale opposition armée à la République islamique, le *Sazman-e Mojahedin-e Khalq-e Iran* (Organisation des Moudjahiddines du Peuple d'Iran ou OMPI). Classée dans la liste des organisations terroristes par l'Union européenne, l'OMPI est considérée par les uns comme un mouvement discrédité par sa violence et sa coopération avec l'ancien régime de Saddam Hussein, et par d'autres comme la seule opposition légitime au régime islamiste de Téhéran.

Fondée en 1965 en opposition au régime impérial des Pahlavis, l'OMPI avait développé une idéologie mêlant marxisme, nationalisme persan et islamisme. Lourdemment persécutés par la Savak, la police secrète du Shah, les militants de l'OMPI participèrent activement à la révolution de 1979 et au renversement de la monarchie. Directement impliquée dans des opéra-

tions armées anti-occidentales et dans la prise d'otage de l'ambassade des États-Unis à Téhéran, l'OMPI, comme les communistes et les libéraux, se retourna en 1982 contre le pouvoir des Gardiens de la Révolution (islamique) et ses rangs furent littéralement décimés à la fin des années 80. À ce moment, des milliers de prisonniers politiques (rarement impliqués dans des opérations armées) et quelques prisonniers de conscience furent passés par les armes dans les différents centres de détention iraniens.

Le contexte en était la fin de la guerre Iran-Irak et la poursuite d'incursions de miliciens de l'OMPI en provenance de bases irakiennes, le régime baasiste ayant décidé de soutenir cette opposition au régime islamiste. En 1986, l'OMPI hérita d'une base «extra-territoriale» (le Camp Ashraf) en Irak et, jusqu'au renversement du régime de Saddam Hussein, mena des opérations armées en territoire iranien, tout en participant, selon certaines sources, à la répression

des soulèvements chiites irakiens au printemps 1991. Depuis le printemps 2003, les militants armés de l'OMPI sont désormais retranchés dans le Camp Ashraf, une partie de ce camp étant contrôlée par les Américains, l'autre partie, étant gérée par l'OMPI.

L'OMPI fut un temps alliée à d'autres mouvements anti-islamistes au sein du Conseil national de la Résistance iranienne (CNRI) mais, avec la défection de la plupart de ces courants, CNRI et OMPI recouvrent quasiment la même réalité politique.

Depuis plusieurs années, l'OMPI, sous la couverture du CNRI et la direction de Mariam Rajavi, tente d'obtenir d'une majorité de députés nationaux et européens qu'ils retirent l'organisation de la liste des organisations terroristes. Sans succès pour l'instant, les antécédents de ce mouvement font que de nombreux élus et organisations non gouvernementales craignent de troquer la peste contre le choléra. © P.F.

CERCLE PETER BENENSON

Sortir, voir un film, une pièce de théâtre, boire un verre... Et si tout cela était possible tout en s'informant et en débattant de la situation des droits humains dans le monde? C'est la modeste ambition du Cercle Peter Benenson, qui vient d'être créé en mémoire du fondateur d'Amnesty International pour de promouvoir l'éducation aux droits humains. Trois rendez-vous sont déjà prévus.

LA RÉALITÉ DU BRÉSIL «ENTRE MUROS E FAVELAS»

En collaboration avec le Festival ITINÉRAIRES, projection d'un documentaire passionnant filmé essentiellement dans les favelas de Rio de Janeiro. Il y aborde la question de la violence policière dirigée contre les plus défavorisés. Suivi d'une conférence avec des acteurs de terrain.

Quand? Le 20 octobre à 20 h 30

Où? Botanique, rue Royale, 236 – 1210

Bruxelles (Saint-Josse)

Entrée: 4,50 € – Réservation au Botanique

(02 218 37 32) ou info.ticket@botanique.be

LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE, UNE VALEUR EUROPÉENNE ?

Dans le cadre du Mois de la Solidarité Internationale, une conférence-débat sur les discriminations à l'encontre des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans) dans l'espace européen et les réponses apportées par Amnesty International et d'autres acteurs.

Intervenants:

Christine Loudes, ILGA Europe (International Lesbian & Gay Association)

Rafal Kownacki, AI Pologne

Lissy Gröner, députée au Parlement européen

Quand? Le 7 novembre à 20 h 00

Où? Hôtel de Ville de Bruxelles – salle des

Conférences – Grand Place – 1000 Bruxelles

Entrée libre – Pas de réservation

LE RESPECT DES DROITS HUMAINS COMME CRITÈRE DE FINANCEMENT

Même si le concept d'aide au développement commence à être repensé, peut-on réellement parler de stratégies de développement équilibré ou de démarches stratégiques visant uniquement à stabiliser le monde? Quels sont les critères posés par la Belgique et l'UE? Jusqu'à quel point les droits humains sont-ils un critère dans les accords conclus pour le financement de projets de développement dans et hors de l'UE?

En présence de Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'Investissement, et Armand de Decker, secrétaire d'État à la Coopération.

Quand? Le 29 novembre à 20 h 00.

Où? ULB – Avenue Paul Héger – 1050 Bruxelles

– Bâtiment H – Salle 1309

Entrée: 5 € – réservation souhaitée à Amnesty

(02 538 81 77) ou cerclebenenson@aibf.be

VIOLENCES CONJUGALES ET ÉLECTIONS COMMUNALES
SANS COMMUNES MESURES

À l'occasion des élections communales du 8 octobre, aucun JT, aucun quotidien n'est passé à côté des programmes des candidats et des partis en matière de mobilité, de culture, de citoyenneté, d'environnement, d'espace public ou de petite enfance. Mais la situation spécifique des femmes victimes de violences est, elle, restée aux abonnés absents. Pas rentable?

Dans le cadre de sa campagne «Halte à la violence faite aux femmes», Amnesty International avait élaboré un programme de revendications adressées aux différents niveaux de pouvoirs belges et rendu public en juin 2005. Après avoir fait un état des lieux de la situation aux niveaux fédéral et régionaux, nous avons voulu savoir exactement ce qui existait réellement au niveau local.

Par l'intermédiaire des groupes locaux d'AI, des questionnaires avaient été adressés aux autorités communales et aux responsables des zones de police. Notre but était surtout de connaître ce qu'elles avaient mis en œuvre pour lutter contre la violence conjugale et également de collecter, commune par commune, des exemples de bonnes pratiques.

L'enquête portait sur cinq axes:

- 1) l'information des victimes avérées ou potentielles, des auteurs, et toutes personnes pouvant être un jour confrontées à ce phénomène;
- 2) la sécurité;
- 3) l'accueil des victimes;
- 4) la concertation entre les acteurs de première ligne.
- 5) Le logement réservé aux victimes

Or, sur 289 communes en Belgique francophone, seules 111 nous ont renvoyé les questionnaires. Si certaines se sont avérées déjà sensibilisées sur la question, d'autres s'y sont montrées franchement indifférentes. Dans certains cas, le résultat était franchement navrant, voire éloquent quant à leur inaction politique. Le questionnaire remis disparaissait, passait de service en service comme une vulgaire patate chaude, pour aboutir finalement au CPAS...

Alors, que retirer de ce coup de sonde? Un premier constat est que le Plan communal de Lutte contre les Violences entre partenaires est en général inscrit dans le Plan zonal de Sécurité. Si l'un manque l'autre aussi. Concernant l'information, beaucoup de communes proposent des dépliants informatifs réalisés par les associations spécialisées. La disponibilité et la visibilité de ces documents informatifs dans les lieux publics laisse à désirer et peu d'entre elles insèrent ces informations essentielles dans leur guide communal.

L'information des personnels de première ligne est évidemment fondamentale et lorsqu'elle n'est pas incluse dans les cursus de base des professionnels, les communes doivent proposer des formations qui ne sont pas toujours à leur portée. Il s'agit alors de faire preuve de débrouillardise et de trouver des subsides pour réaliser des brochures pour les victimes et la sensibilisation du personnel de la zone.

Dans certaines communes, le CPAS et la police travaillent en collaboration étroite, des moyens leur sont alloués, des formations spécifiques ont été suivies et une conscientisation réelle existe. Au niveau de la police, les agents semblent maintenant davantage sensibilisés à ce problème et tendent vers la «tolérance zéro» contenue dans la circulaire émise en mars 2006 par le ministère de la Justice⁽¹⁾. La police est maintenant obligée de prendre note d'une «plainte» dès qu'on est face à un «témoignage».

Dans les communes où la Zone de Police est extrêmement concernée par le sujet, 20 à 30% (jusqu'à 80% même pour l'une d'elles) des interventions de la police communale sont liées à la violence conjugale. Il est

donc apparu nécessaire d'apporter une réponse appropriée à ce problème, mais aussi d'avoir une action au niveau communal pour s'assurer que les autorités locales prennent en charge le suivi donné aux interventions policières, l'hébergement d'urgence, etc... Ici aussi la concertation et la coordination entre les services est importante. Sans cellule de coordination entre police, CPAS et commune, voire, comme dans certains cas, pas de cellule proprement dite au CPAS, l'assistance aux victimes est alors réduite à sa plus simple expression. Dans d'autres communes, des cellules de prévention ont en outre été mises sur pied, non seulement pour répondre à un besoin mais aussi suite à un contrat passé entre, d'une part, les acteurs de terrain, et, d'autre part, les autorités subsidiaires que sont les autorités communales et le ministère de l'Intérieur.

INITIATIVES

Certaines initiatives intéressantes ont été proposées : un logement à l'hôtel aux frais du CPAS lorsqu'il n'existe pas de structure ou de possibilité d'accueil ; mise en place d'un « guichet social » permettant de trouver dans l'urgence des lieux d'accueil les plus proches possible ; etc. Dans d'autres communes enfin, la violence conjugale n'est pas une préoccupation en tant que telle. Ce sont alors les organisations féminines locales qui doivent alors suppléer (avec parfois la collaboration des services de police et d'autres associations) et fournir un appui médical, juridique, psychologique ou social. Ce volontarisme des associations est cependant à double

tranchant car les communes ont alors tendance à se reposer sur l'associatif et à se soustraire à leurs obligations légales.

Plusieurs représentants d'AIBF ont été invités par trois partis politiques démocratiques à leurs universités d'été. Ce fut l'occasion pour Amnesty d'insister sur la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre ce fléau et venir en aide aux victimes. Des plans communaux de lutte contre les violences conjugales, ainsi que l'inscription de ce thème dans un maximum de Plans zonaux de Sécurité, doivent impérativement se généraliser. Il est temps que les autorités locales sortent du registre des effets d'annonce. Alors que les électeurs belges et francophones ont été appelés à renouveler ce 8 octobre leurs conseils communaux, AI rappelle que la moitié de la population adulte qui se sera rendue aux urnes est composée de femmes et que, parmi ces dernières, plus d'une sur cinq est victime de violence.

Au niveau communal, davantage peut-être qu'aux autres niveaux de pouvoir, la lutte contre les violences entre partenaires doit bénéficier de moyens tant humains que financiers, de façon à sortir à ce que chacun assume clairement ses responsabilités. Sinon, la proximité ne sera jamais qu'un misérable slogan creux. © **Françoise Guillitte**

(1) « Violence conjugale et intra-familiale » pour une réponse concertée et plus efficace de l'ensemble des acteurs concernés par la problématique. Publié le 7 mars 2006.

DAY FOR DARFOUR



De l'aveu du Secrétaire général de l'ONU aux Affaires humanitaires, Jan Egeland, les trois États du Darfour (ouest du Soudan) sont en passe de connaître « une catastrophe humanitaire sans précédent » et des « pertes massives en vies humaines » (voir l'éditorial de *Libertés* n° 426 de septembre 2006, « Le test du Darfour »). Le Conseil de Sécurité des Nations Unies vient pourtant d'adopter une résolution permettant de remplacer rapidement la force de l'Union africaine actuellement

sur place par une véritable Mission des Nations unies. Mais cette résolution se heurte à l'opposition du gouvernement de Khartoum. Pour rappeler aux opinions publiques et au monde politique l'urgence d'une intervention, un collectif d'organisations, parmi lesquelles Amnesty International, a décrété le 17 septembre « Day For Darfour ». Un peu partout dans le monde, des manifestations ont été organisées devant les ambassades du Soudan, comme ici à Bruxelles, où quelques centaines de manifestants se sont mobilisés. ©

NAMUR & WAVRE

CONTES

Alors que la campagne nationale « Halte à la violence faite aux femmes » s'éclipse peu à peu, les groupes 73 et 28 d'AIBF présentent les « Histoires pour la princesse qui pleurait toujours », deux soirées de contes avec Geneviève Glineur et Hélène Stevens de la Maison de la Culture de Namur. ©

Le 3 novembre à Wavre à 20h15
Ferme de Stadt, Chaussée de la Verte Voie 18
Renseignements : 010 22 69 76
Le 4 novembre à Jambes à 20h00
Auditorium du Conservatoire, Avenue Maternelle
Renseignements : 081 73 51 35 ou 081 73 05 66



Ce sont aussi 80 groupes locaux qui, sur le terrain, font un travail d'action et de sensibilisation aux droits humains. Pour vous y joindre, contactez votre régionale.

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF

Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles –
02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 –
www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

Easton Street, 1, London WC1X 0DW –
United Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN

Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 –
03 271 16 16

RESPONSABLES RÉGIONALES

D'AMNESTY BRUXELLES

René Cambier – rue Darwin, 12,
1190 Bruxelles – 02 343 27 27 –
rcambier@aibf.be

BRABANT WALLON

Jean-Philippe Chenu – chemin de la Terre
Franche, 13, 1470 Genappe – 010 61 37 73 –
jpchenu@aibf.be

NAMUR

Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8,
5140 Sombreffe – 071 88 92 51 –
rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL

Myriam Dellacherie – rue Basse Couture,
20, 7500 Tournai – 069 22 76 18 –
mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL

Nicole Grolet – av. Elisabeth, 6,
6001 Marcinelle – 071 43 78 40 –
ngrolet@aibf.be

LIÈGE

Christiane Pivont – rue Sous l'Eau,
23, 4020 Liège – 04 343 89 76 –
christiane.pivont@tiscali.be

Christine Bika – Responsable de la gestion
de la permanence – C/O Bureau régional
d'AI – rue Souverain Pont, 11, 4000 Liège –
du lundi au samedi de 13h à 17h30 –
04 223 05 15

LUXEMBOURG

Guy Pierrard – rue Saint-Roch, 28,
6840 Neufchâteau – 061 27 70 75 –
gpierrard@aibf.be

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

HONDURAS ACQUITTEMENTS

Le 12 juillet et le 15 août, Marcelino Miranda et son frère Leonardo Miranda, deux prisonniers d'opinion condamnés pour meurtre en juin dernier, étaient acquittés et libérés sans condition. À sa libération Marcelino a remercié tous ceux qui l'avaient soutenu lors des différentes campagnes pour sa libération, ainsi que tous ceux qui lui avaient envoyé des lettres, des dessins et des cartes postales, toutes choses qui l'ont, dit-il, aidé à alléger ses souffrances. Dirigeants indigènes de la communauté de Montana Verde, les deux frères avaient été condamnés, sur base de preuves fabriquées de toutes pièces, d'avoir commis ce meurtre pour s'assurer la reconnaissance de titres de propriété communale. Ils ont purgé plus de trois ans d'une peine de 25 ans. ☉

YÉMEN LIBÉRATION

En juin 2006, Mohammed Abdel Qadir a été libéré de la prison centrale de la Sûreté politique dans laquelle il était détenu à Sanaa et ce, depuis plus de 10 mois. Au cours de sa détention, il n'a jamais été inculpé de la moindre infraction ni déferé devant un tribunal. Mohammed Abdel Qadir, agent de gardiennage attaché au Bureau international d'Associated Press (AP) y avait été interpellé le matin du 25 août 2005 par des membres de la Sûreté politique. Il aurait été passé à tabac à plusieurs reprises en raison de son refus de fournir des informations sur les correspondants locaux d'Associated Press. Après sa libération, Mohammed Abdel Qadir a remercié tous ceux qui s'étaient engagés dans sa libération. ☉

BIÉLORUSSIE RELAXE

Le prisonnier d'opinion et dirigeant étudiant Mikita Sasim a été libéré du centre de détention préventive de Baranavichy le 16 juin 2006, après avoir été arrêté avant les présidentielles controversées de mars 2006 et après avoir purgé une peine de trois mois de prison pour insoumission. Dans une interview qu'il a accordée à sa libération, il a déclaré : « je suis très reconnaissant envers tous ceux qui m'ont soutenu, qui m'ont envoyé des lettres en prison, qui ont brandi mon portrait, qui ont allumé une bougie pour moi... J'ai pu éprouver la force de la solidarité. Et c'était grâce à la solidarité que j'étais fort. » ☉

SYRIE CITOYEN IRAKO-DANOIS LIBÉRÉ

Le 30 juin, Saad Noori Hussein al Jiburi a retrouvé sa famille au Danemark. Les diplomates danois en poste à Damas ont assuré sa libération le 29 juin en l'escortant jusqu'à l'aéroport international. De retour d'Irak, il avait été arrêté à Alep et l'on se demande encore s'il a fait l'objet de mauvais traitements ou de tortures. ☉

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be

ÉMIRATS ARABES UNIS MILITANTS DES DROITS HUMAINS HARCELÉS

Mohammed al-Mansouri, avocat et militant des droits humains, fait l'objet d'un mandat d'arrêt depuis le 17 juin dernier. Il est accusé « d'insultes au procureur public ». Al est convaincue que le motif réel des autorités judiciaires est de le faire taire après qu'il eut donné plusieurs interviews à des télévisions satellitaires arabes et ouvertement critiqué la situation des droits humains dans son pays. Il se trouve actuellement à l'étranger et risque d'être arrêté s'il retourne aux Émirats arabes unis (EAU). Mohammed al-Mansouri est le président de l'Association des Juristes des EAU, un groupe indépendant de juges, avocats et légistes actifs dans la défense des droits humains. En septembre 2005, dans l'Émirat de Foujaïrah, les autorités ont interdit sans motif officiel une conférence sur les droits civils, les droits des femmes et la démocratie organisée par l'Association. Al s'inquiète des harcèlements et intimidations auxquels sont de plus en plus soumis les militants des droits humains. En juillet, Mohammed Abdullah al-Roken, ancien président de l'Association, a été arrêté et détenu durant une nuit après avoir accordé une interview à une chaîne satellitaire arabe sur le conflit au Liban. Relâché sans inculpation officielle, il était à nouveau arrêté en août à son cabinet de Dubaï et détenu durant deux jours avant



L'avocat Mohammed al-Mansouri. © AI

d'être relâché, moyennant confiscation de son passeport. Aussi bien Mohammed al-Mansouri que Mohammed Abdullah al-Roken ont été mis au ban pour plusieurs années pour avoir donné des interviews ou écrit des articles pour les médias locaux. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Mohammed al-Mansouri, avocat et militant des droits humains, président de l'Association des Juristes des Émirats arabes unis (EAU), fait l'objet d'un mandat d'arrêt, accusé « d'avoir insulté le Procureur public ». Il se trouve actuellement à l'étranger. Mohammed Abdullah al-Roken, ancien président de l'Association, a également été arrêté à plusieurs reprises, puis relâché sans inculpation. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande de prendre des mesures concrètes pour assurer le respect de la liberté d'expression et pour que les défenseurs des droits humains ne soient plus harcelés. Espérant que vous ferez droit à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :
Nom :
Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Son Excellence le Major Général Cheik Saif bin Zayed Al Nahyan, Ministre de l'Intérieur, Ministère de l'Intérieur, PO Box 398, Abû Dhabi, Émirats arabes unis
Fax : +971 2 4414938 — E-mail : moi@interior.gov.kh

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade des Émirats arabes unis, Avenue F.D. Roosevelt, 73, 1050 Bruxelles
Fax : 02 646 24 73 — E-mail : uae-embassy@skynet.be

CHINE

PRISONNIER D'OPINION
CONDAMNÉ

Le prisonnier d'opinion Chen Guangcheng, militant des droits humains, a été condamné à quatre ans et trois mois de prison le 24 août 2006. Inculpé en juin pour «avoir dégradé la propriété publique et créé un rassemblement pour bloquer le trafic», il a été détenu au secret pendant trois mois. Chen Guangcheng a été reconnu coupable après un procès qui a duré moins de deux heures. Ses avocats ont subi des entraves à chaque étape – de la collecte de preuves à la représentation devant le tribunal. Durant le procès, la police locale a dressé un périmètre de 300 mètres pour empêcher d'approcher quiconque aurait voulu lui apporter du soutien. Trois des frères de Chen Guangcheng ont été admis à l'intérieur. Entre-temps, sa femme, Yuan Weijing, a été empêchée de quitter son domicile par dix policiers. Même ses avocats n'ont

pas eu accès au tribunal, le laissant entre les mains de deux avocats commis d'office. Ce procès est le point culminant de plusieurs mois de brutalités et de détention arbitraire. Sa famille et les avocats de la défense ont également subi brutalités, harcèlements et intimidations. Avant sa détention, Chen Guangcheng qui est aveugle, avait aidé des villageois à tenter un procès aux autorités locales de la ville de Linyi, dans la province de Shandong. Les autorités y auraient mené une politique d'avortements illégaux et de stérilisations qui auraient affecté des milliers de femmes de la région. Ai considère que les charges à l'encontre de Chen Guangcheng sont d'ordre politique et destinées à l'empêcher de poursuivre ses activités pacifiques et légitimes de défenseur des droits humains. Il s'est pourvu en appel contre sa condamnation. ☉

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,70 € (Prior) ou 0,60 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior). La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

ROYAUME-UNI

RISQUE DE RENVOI
ET DE TORTURE
EN ALGÉRIE

Le 24 août, la Commission spéciale des Recours en matière d'Immigration (SIAC) a rejeté l'appel contre l'expulsion d'un Algérien (appelé «Y» pour des raisons juridiques) pour des motifs de la Commission spéciale des recours en matière d'immigration (SIAC) Commission spéciale des recours en matière d'immigration (SIAC) de sécurité nationale. Jadis victime de la torture en Algérie, «Y» s'était vu garanti le statut de réfugié au Royaume-Uni. En 2005, il avait été acquitté de toutes les charges qui pesaient contre lui quant à sa participation à un complot via la fabrication et l'utilisation de produits toxiques et/ou d'explosifs. Libéré en avril 2005 de la prison où il était incarcéré depuis janvier 2003, il a de nouveau été incar-

céré en attendant son expulsion. «Y» a fait appel devant la SIAC contre sa qualification d'individu «à risque» pour la sécurité nationale par les autorités du Royaume-Uni et argué du fait que le renvoyer en Algérie pourrait l'exposer à un risque réel de torture. En prenant sa décision, la SIAC s'est basée sur des informations tenues secrètes fournies par les autorités du Royaume-Uni. Ce faisant, la SIAC a privé «Y» du droit à un traitement équitable de son dossier, le mettant dans l'incapacité de réfuter les affirmations des autorités britanniques. La SIAC a également refusé de reconnaître le risque de torture à laquelle serait exposé «Y» de la part du Département du renseignement et de la sécurité (DRS) s'il était renvoyé en Algérie. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,
Le prisonnier d'opinion, Chen Guangcheng, militant des droits humains, a été condamné à quatre ans et trois mois de prison le 24 août, au terme d'un procès qui a duré moins de deux heures, pour «avoir dégradé la propriété publique et créé un rassemblement pour bloquer le trafic». Il a été détenu au secret pendant trois mois. Son procès totalement inéquitable fait suite à plusieurs mois de brutalités et de détention arbitraire qui ont débuté en septembre 2005. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande la libération immédiate et inconditionnelle de ce prisonnier d'opinion détenu pour des motivations clairement d'ordre politique et destinées à l'empêcher de poursuivre ses activités pacifiques et légitimes de défenseur des droits humains.

Espérant que vous répondrez à mon appel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :
Nom :
Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Ministre de la Justice, Aiying Wu Buzhang, Sifabu 10 Chaoyangmen Nandajie, Chaoyangqu, Pékin 100020, Chine
Fax : +86 10 65292345 — E-mail : minister@legalinfo.gov.cn

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade de Chine, Avenue de Tervuren, 463, 1060 Bruxelles
Fax : 02 762 99 66 — E-mail : chinaemb_be@mfa.gov.cn

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Secrétaire d'État,
«Y», un ressortissant algérien vient de voir rejeté par la SIAC l'appel que ses avocats avaient introduit contre un arrêté d'expulsion vers l'Algérie. Jadis victime de la torture en Algérie, «Y» s'était vu reconnu le statut de réfugié au Royaume-Uni et, en 2005, il avait été acquitté de toutes les charges qui pesaient contre lui quant à sa participation à un complot via la fabrication et l'utilisation de produits toxiques et/ou d'explosifs. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande de casser cet arrêté d'expulsion et de libérer «Y» immédiatement, à moins que des preuves tangibles soient retenues contre lui et fassent l'objet d'un procès immédiat et équitable.

Espérant que vous répondrez à mon appel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :
Nom :
Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur le Secrétaire d'État à l'Intérieur, John Reid, Home Office, 2 Marsham Street, Londres — SW1P 4DF
Royaume-Uni
Fax : +44 (0) 20 7035 4745

COPIE À ENVOYER À :

Rue d'Arlon, 85, 1040 Bruxelles
Fax : 02 287 63 55 — E-mail : info@britain.be

AGENDA

THÉÂTRE
MAISON D'ARRÊT

Un appartement social. Le soir. Dans la cuisine, Mike. Dans le salon, assise, sa fille avec qui il vit seul depuis la mort de sa femme. Il lui apporte une tasse de thé ; elle refuse de boire, de bouger, de parler. C'est le premier

conflit : que peut le père, ordonnant et suppliant, aux portes de la « prison » dans laquelle s'est enfermée sa fille ? « Une tasse de thé et le monde s'écroule » : pour une tasse de thé, la vie de Mike bascule dans la tragédie. Il ne cessera d'expié, et d'une prison à l'autre – prison matérielle, morale, psychologique, sociale – de fuir devant sa destinée. Mais de quoi est-il vraiment responsable ? Bond met en scène, avec un humour impitoyable, les rapports entre les hommes dans une société qui ne pardonne rien. Une fois encore, il met à nu la violence que, dans notre « prison » quotidienne, nous exerçons d'abord contre nous-mêmes. Devrons-nous toujours nous « punir d'être vivants » ?

Maison d'arrêt est la troisième mise en scène de René Georges pour le Théâtre de Poche, après *Pulsion* de Franz Xaver Kroetz (2002) et *Allah n'est pas obligé* d'Ahmadou Kourouma (2004). ●

Au Théâtre de Poche, Bois de la Cambre, Chemin du Gymnase 11, 1000 Bruxelles, du 26 septembre au 14 octobre (relâche les dimanches et lundis). Réservations : 02 649 17 27 et reservation@poche.be

SALETÉ

Sad vend des roses dans les restaurants de Vienne. Il est irakien. Arabe, pas kurde. Clandestin comme tant d'autres, pas un réfugié politique. Après la guerre du Golfe de 1990-1991, Sad a fui l'Irak à la recherche d'un ailleurs meilleur. De Bassorah et des marais du sud, il s'est trimbalé à Téhéran, à Ankara, à Varsovie, à Stockholm et enfin à Vienne, cette ville propre, si propre. Sad est irakien. Ce n'est plus un persécuté. Il a étudié la philosophie et la littérature allemandes. Il était fasciné par les lacs et les montagnes de l'Autriche profonde. Aujourd'hui, il est à la merci de l'acheteur potentiel de fleurs qui a peur de cet étranger et le méprise « de toute l'épaisseur de son portefeuille ». Il ne savait pas qu'il était de la merde. Maintenant il sait et il va mourir. Au nom de la propreté.

Initialement créée en allemand en 1991 par le dramaturge viennois Robert Schneider sous le titre *Dreck*, cette pièce crue et violente a été traduite en français par Claude Porcell (Éditions de l'Arche) et adaptée pour le Théâtre de la Renaissance par Francis D'Ostoni. Elle est interprétée par le comédien Olivier Coyette. ●

Au Théâtre de la Place des Martyrs, place des Martyrs 22, 1000 Bruxelles, du 8 novembre au 16 décembre ; les mardis à 19h00, du mercredi au samedi à 20h15 et les dimanches 19 novembre et 10 décembre à 16h00. Réservations : 02 223 32 08 et theatre.martyrs@busmail.net

LE LONG D'UN GOLFE PAS TRÈS CLAIR

Spécialiste du Golfe arabo-persique pour Libération, Jean-Pierre Perrin avait frappé fort en publiant, fin 2003, un *Les Rolling Stones sont à Bagdad* (Libertés ! n° 425 de juin 2006) d'une acidité et d'une volubilité féroces envers l'ancien régime baasiste irakien et ses compagnons de route et autres « idiots utiles ». Perrin livre cette fois un polar aux relents de stupre, de pétrole, de barbouzerie, d'islamisme et de consciences blessées. Si l'intrigue n'est pas des plus simples, c'est qu'elle épouse au plus près les plis et les replis des clivages qui déchirent le Moyen-Orient en général et les sociétés *khalidji* sur le plan des castes, des confessions et des alliances étrangères. Morvan, ancien policier français, est recruté pour organiser la protection rapprochée du prince héritier de l'émirat des Deux-Mers. Une jeune femme le charge secrètement d'enquêter sur la disparition de sa sœur cadette, une adolescente fascinée par Jehan, célèbre actrice égyptienne. Morvan retrouve son cadavre dans les eaux du Golfe. C'est le début d'une intrigue tissée sur les liens violents et ambivalents entre certaines mouvances terroristes islamistes et des monarchies du Golfe prêtes à tout pour assurer leur pérennité et leur sécurité. « Cette histoire s'inspire de faits réels. Cependant, toute ressemblance avec des personnes existant ou ayant existé serait purement fortuite », précise l'éditeur. Certes. Sauf qu'en arabe, Deux-Mers se dit... Bahreïn. ● **Pascal Fenaux**

Le Paradis des perdantes, Stock, 285 p., 21,30 €



LA PEAU DES FANTÔMES

Pendant plusieurs années, le photographe Thomas Chable a côtoyé des hommes, des femmes parfois, tous immigrés clandestins qui quittaient les certitudes et le désespoir de l'Afrique pour les incertitudes et l'espoir de l'Europe. Entre eux, ils s'appellent les « brûleurs » en référence aux papiers qu'ils jettent dans les flammes avant de traverser le détroit de Gibraltar et à la frontière qu'ils brûlent en la traversant.

Thomas Chable en a ramené une moisson de photos au-delà du reportage et du documentaire. Dédaignant le sensationnel et le voyeurisme, il se fonde dans les lieux d'attente et d'abandon de soi. Des routes désertes et des villes fantômes au Maroc, des vêtements et des chaussures abandonnées sur une plage comme une peau qu'on laisse derrière soi pour aborder une nouvelle vie, une nouvelle identité. Autour d'un campement de fortune dans un sous-bois, le temps est suspendu. Un morceau de miroir accroché à un arbre ressemble à une fenêtre vers un univers inconnu. Dans ce purgatoire entre deux vies, dans la chambre d'hôtel où ils attendent l'arrivée du passeur, les « brûleurs » laissent des traces pour conjurer l'anonymat. Une pensée pour un proche, un verset du Coran tracés au dos et sur le côté des tiroirs des tables de nuit. Des mots destinés à des gens qui ne les liront jamais. En Belgique, le parcours se termine provisoirement pour les uns dans un centre ouvert de la Croix-Rouge et pour d'autres sur un matelas dans l'Eglise Saint-Boniface. La vie continue. Avec une nouvelle peau. ● **Gilles Bechet**

Les brûleurs – Itinéraires d'Afrique à l'Europe

Du 16 septembre au 29 octobre, du jeudi au dimanche de 14h00 à 19h00

Sans Titre, rue Cluysenaar 2 – 1060 Bruxelles (Saint-Gilles)

Brûleur, livre co-édité par 100titres et Yellow Now à l'occasion de l'exposition reprend 62 photos NB et 4 planches couleurs



REFOULEMENT TURC

Quelle ne fut pas la surprise de Fethiye Çetin, militante turque des droits humains, lorsque sa grand-mère lui a expliqué que son vrai nom n'était pas Seher mais Heranoush, qu'elle n'était pas la fille d'Esma et Hussein, mais de Hovannes et Isguhi, qu'elle était certes aujourd'hui turque et musulmane, mais qu'elle était née arménienne et chrétienne. Traumatisée par cette révélation tardive, Fethiye Çetin a donc recueilli dans *Le livre de ma grand-mère* l'histoire d'une petite arménienne dont la famille a été décimée lors du génocide de 1915. Relatant par le détail les massacres organisés auxquels sa grand-mère, alors âgée de neuf ans, a assisté, Fethiye Çetin contribue à briser le tabou du génocide arménien en Turquie. Mais ce faisant, elle participe aussi d'un mouvement de libération de la conscience sur des événements que des décennies de déni officiel ont presque fait disparaître de la mémoire collective. Le succès relatif du récit de Fethiye Çetin – qui a déjà été réédité plusieurs fois en turc – est d'ailleurs significatif d'un intérêt pour cette mémoire refoulée en Turquie. D'autres témoignages commencent ainsi à être publiés en Turquie de la part de Turcs se découvrant une grand-mère d'origine arménienne qui, comme Heranoush, a échappé aux massacres et a été récupérée, avec plus ou moins de respect, par des familles musulmanes turques ou kurdes, et qui s'est assimilée mais n'a jamais oublié. Assumant avec fierté ses « nouvelles » origines arméniennes, Fethiye Çetin n'en reste pas moins citoyenne turque de culture musulmane et donne au *Livre de ma grand-mère* une tonalité réconciliatrice destinée à pacifier l'inextricable relation entre Turcs et Arméniens. ● **Pierre Vanrie**

Le Livre de ma grand-mère, Editions de l'Aube, 144 p., 14,60 €





Réf. F814 **Agenda Funny orange**

Couverture souple, idéal pour mettre dans la poche revolver.

7,50€



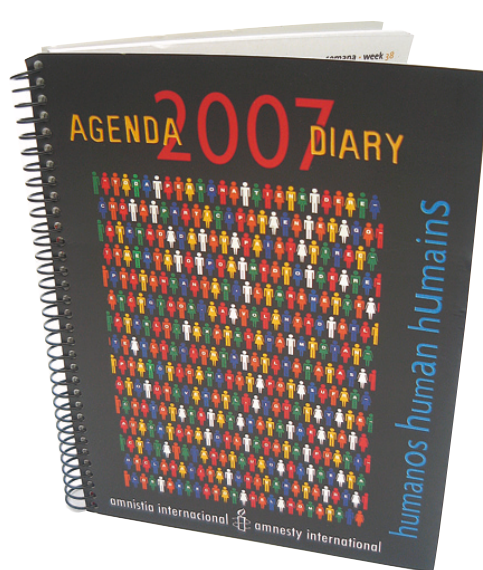
Réf. F803 **Agenda Funny bleu.** **7,50€**



Réf. F792 **Semainier de bureau**

Amnesty Haut de gamme, bordeaux
1 semaine sur 2 pages.

12,50€

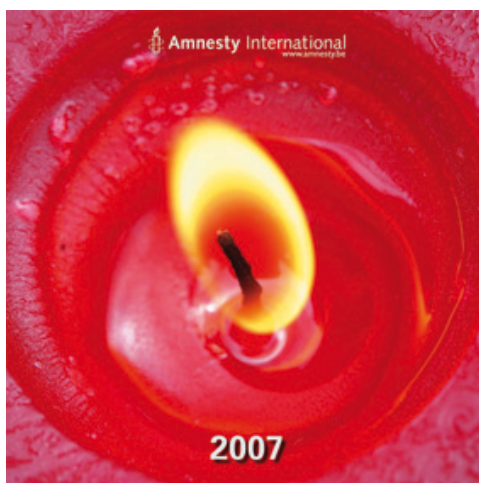


Réf. F997 **Agenda international** Créé par la section espagnole d'Amnesty International.

Illustrations par des artistes internationaux. De format «Organiser».

10€

Penser déjà à 2007!



Réf. F781

Calendrier Bougies

Douze bougies pour les 12 mois de l'année, une autre façon de se rappeler quotidiennement le travail d'Amnesty. Photos : Véronique Devillers.

12,50€



Réf. F917

Calendrier Cabo Verde

12 portraits du Cap Vert illuminant votre quotidien. Photos Fabrice Kada www.fabricekada.com

12,50€

LA BOUTIQUE ÉTHIQUE...
9 rue Berckmans - 1060 Bruxelles
11 rue Souverain Pont - 4000 Liège
www.amnesty.be/shopping

Bon de commande

À renvoyer à Amnesty International : rue Berckmans, 9 - 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29 ou par téléphone 02 538 81 77

Mme/Mlle/M. Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Bte : CP : Ville :

Tél. : E-mail :

désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
F814	Agenda Funny orange	7,50 €		
F803	Agenda Funny bleu	7,50 €		
F792	Semainier de bureau Amnesty	12,50 €		
F997	Agenda international	10,00 €		
F781	Calendrier Bougies	12,50 €		
F917	Calendrier Cabo Verde	12,50 €		

Montant total des articles

Participation aux frais de port

Total de la commande

Date :

Signature :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis. Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !